

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances nous informerait-il des travaux de la Chambre? Hier, le leader du gouvernement à la Chambre a indiqué que lundi serait consacré à la critique du budget. Je crois savoir maintenant qu'à la suite d'arrangements pris, mardi sera aussi réservé au budget et que le sous-amendement du NPD sera mis aux voix si ses membres estiment pouvoir améliorer le nôtre. Le secrétaire parlementaire le confirmerait-il?

M. Mahoney: C'est exact. Lundi et mardi seront consacrés au débat sur le budget et, si l'on prévoit un amendement et un sous-amendement, il y aura un vote mardi soir. Mercredi, je suppose qu'on débattera à nouveau de la mesure sur la sécurité de la vieillesse dont on discute actuellement. Mais cela fera l'objet d'autres entretiens entre les leaders des partis.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est bon de le savoir. Je puis assurer au député de Peace River (M. Baldwin) que nous chercherons certainement à améliorer son amendement.

• (4.00 p.m.)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES AVIS DE MOTION

LA LOI SUR LES ALLOCATIONS FAMILIALES

DEMANDE D'AUGMENTATION DES ALLOCATIONS POUR LES ENFANTS DE MOINS DE 16 ANS

M. Henry Latulippe (Compton) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de modifier la loi actuelle sur les allocations familiales à l'avantage de tous les enfants du Canada de moins de 16 ans, afin que ces allocations soient augmentées à un montant d'au moins un dollar par jour, ce qui est absolument nécessaire pour justifier un appui convenable aux parents qui consentent encore à préparer pour notre pays la future génération des travailleurs et, si nécessaire, des soldats capables de le défendre, en cas de besoin. La Chambre, en outre, devrait étudier les moyens de réserver les sommes nécessaires au paiement de ces allocations familiales à même la production nationale de manière à ne pas augmenter les impôts des particuliers ni des corporations, ni le coût de la vie, ni le coût d'aucun produit ou service, à cet effet, ce qui est très possible, facile et à l'avantage de tous les citoyens du Canada, en même temps que très profitable à toute l'économie en général de toute la nation.

[Français]

Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir, encore une fois, de discuter de la même motion qui apparaît au *Feuilleton* depuis quelques années. L'an dernier, la Chambre n'avait pu m'accorder le temps nécessaire pour la débattre.

[M. l'Orateur.]

Cette année, je suis heureux de donner des explications relativement à la motion qui se lit comme il suit:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de modifier la loi actuelle sur les allocations familiales à l'avantage de tous les enfants du Canada de moins de 16 ans, afin que ces allocations soient augmentées à un montant d'au moins un dollar par jour, ce qui est absolument nécessaire pour justifier un appui convenable aux parents qui consentent encore à préparer pour notre pays la future génération des travailleurs et, si nécessaire, des soldats capables de le défendre, en cas de besoin. La Chambre, en outre, devrait étudier les moyens de réserver les sommes nécessaires au paiement de ces allocations familiales à même la production nationale de manière à ne pas augmenter les impôts des particuliers ni des corporations, ni le coût d'aucun produit ou service, à cet effet, ce qui est très possible, facile et à l'avantage de tous les citoyens du Canada, en même temps que très profitable à toute l'économie en général de toute la nation.

Monsieur l'Orateur, depuis mon élection en 1962, mon parti m'a confié la mission de défendre la cause des allocations familiales. Je le fais depuis 8 ans et je n'ai absolument rien obtenu jusqu'à maintenant. J'aurais un gros volume à faire imprimer si je voulais y publier toutes mes déclarations sur ce sujet.

Je voudrais, aujourd'hui, donner le résumé de mes nombreuses observations sur ce sujet, que je considère comme le plus important de tous les sujets discutés à la Chambre.

Monsieur l'Orateur, cette question est très importante, parce qu'elle concerne sept millions de citoyens canadiens, soit plus d'un tiers de la population. Ce sujet est important parce que sept millions d'enfants, espoir de notre pays, ne sauraient subvenir eux-mêmes à leurs besoins et doivent naturellement s'en remettre à leurs parents et à la société.

Si les parents sont les premiers responsables de la vie et de l'éducation de leurs enfants, il faut reconnaître qu'ils exercent cette responsabilité dans les cadres d'une société organisée, sous l'autorité du gouvernement fédéral.

Rappelons qu'en ce qui a trait au système monétaire, à la circulation de l'argent, au système bancaire, au taux d'intérêt et à l'émission de la monnaie ou du crédit, le gouvernement fédéral détient tous les pouvoirs, mais il lui incombe de faire respecter le droit à la vie de chaque citoyen canadien.

Pour vivre dans la société actuelle, il faut de plus en plus d'argent. Même si 8,500,000 citoyens adultes peuvent gagner de l'argent par leur travail ou par les placements de leur capital, 13 millions d'autres n'ont aucun revenu en argent et, par conséquent, aucun pouvoir d'achat, ni par leur travail, ni par leur capital. Mais ces derniers ont tous droit à un niveau de vie basé sur la production nationale annuelle.

Voilà la base de toute étude sur l'importance des sommes d'argent qu'il faut garantir à chaque Canadien, à titre de revenu personnel garanti, de la naissance à la sépulture. Il s'agit du premier droit du citoyen.

Le gouvernement doit reconnaître sa responsabilité au point de vue économique et monétaire, quant au droit à la vie de chaque citoyen canadien.